Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

DREAL Centre
17 NOV. 2014
Courrier Arrivé SEEVAC

cerfa N°14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Rehabilitation et extension de la piscine des Grands Près en Centre Aquatique
Rue Geoffroy Martel - VENDOME

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Communauté du Pays de Vendôme (CPV)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur Pascal Brindeau - Président de la CPV

RCS / SIRET : 244 100 251 000 28 | Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
38°	Construction équipements sportifs d'effectif de 1000 à 5000 p
14° a)	Prélèvements permanents issus d'un forage dans un syst. aquifère*
14° b)	Recharges artificielles des eaux souterraines*
10° g)	Zones de mouillages et d'équipements légers
	* DLSE entrevu

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réhabilitation et extension de la piscine existante en centre aquatique de sport, de loisirs et de détente à la piscine des Grands Près à Vendôme.
Les travaux visent à faire de l'édifice un équipement aquatique de nouvelle génération qui:
- pourra, occasionnellement, accueillir des compétitions,
- permettra d'accéder à un espace bien être (zone sèche et humide)
- optimisera l'activité kayak, les vestiaires et l'espace administratif ainsi que l'espace aquatique.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

La piscine des Grands Près de Vendôme ne répond plus aux besoins et attentes de la population, tant au niveau de l'offre que de l'état général (vétusté, absence de scénographie...)
La réhabilitation a pour objectif de:
- Maintenir une offre adaptée pour l'apprentissage de la natation scolaire,
- Répondre aux besoins et attentes du "grand public" en proposant une offre diversifiée (pratique ludique, sportive, bien être et de remise en forme)
- Offrir aux associations sportives locales un espace de pratique,
- Constituer un équipement de sports et de loisirs structurant de la vie locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 18 mois comportent plusieurs phases:
- la période de préparation (2 mois)
- la démolition partielle du bâtiment. Certaines parties du bâtiment existant seront conservées et réhabilitées (partie vestiaire) ainsi que le mur de soutènement en limite du bord de Loir. La conservation de cet ouvrage permettra de préserver le Loir lors de la démolition et de la construction de la piscine.
- la reconstruction et l'extension du nouveau bâtiment.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le centre aquatique permettra en temps normal l'accueil des différents publics (scolaires, sportifs, familles, clubs) comme actuellement avec des installations qui répondent aux normes actuels (accessibilité, sécurité, etc...) le total des effectifs admissibles est de 1440 personnes dont une F.M.I (Fréquentation Maximale Instantanée) de 1007 personnes. Le centre nautique permettra l'organisation de compétitions grâce au 498 gradins fixes et une possibilité de rapporter une structure de gradin de 285 places sur déambulatoire. Au regard de ses effectifs admissibles, l'établissement sera classé en ERP 2ème catégorie.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Autorisation au titre de la loi sur l'eau,

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Projet soumis à la procédure de "cas par cas"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de plancher construite actuelle (piscine d'été découverte)	1143.85 m²
Surface de plancher construite projet	4239.90 m²
Hauteur maximum de construction	12.09 m
Emprise existant	3686 m²
Emprise projet	4721 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Piscine des Grands Près

Rue Geoffroy Martel -
41 100 VENDOME

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 1 ° 4 ' 25" 512 **Lat.** 47 ° 47 ' 28 " 458

Pour *les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*

Point de départ : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** [X] **Non** [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** [ ] **Non** [X]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** [ ] **Non** [X]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol: Piscine comportant accueil, vestiaire douches, administration, 3 bassins extérieurs, office de réception, gradins fixes et solarium.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** X **Non** ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme approuvé le 26/09/2013. Le projet est situé en zone UE.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** X **Non** ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit approuvé le 25/09/2014 (les parcelles ne sont pas concernées). Catégorie 2 - Classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	AVAP en cours d'élaboration (site situé hors du périmètre de l'AVAP)
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuvé le 17/10/2003 Zone A1 et A3
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	nappe du Cénomanien en ce qui concerne les ZRE - système aquifère
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Dans le périmètre de 500 m de protection des monuments historiques.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	- Alimentation d'eau potable - En attente de résultat pour prélèvement des eaux souterraines (DSLE en cours) pour les besoins de chauffage/géothermie.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Si prélèvement des eaux souterraines, rejet dans le Loir => Modification négligeable de la masse d'eau souterraine.
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Inondation PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Dans le Loir (si prélèvement des eaux souterraines pour la géothermie) et dans les réseaux d'assainissement.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui X **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de création d'un parking en face du projet de centre nautique

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** X Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Voir document annexe

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document rubrique 7 auto évaluation annexe 7.1 : Situation existant/projet annexe 7.2 : Extrait du plan RDJ - suppression pontons actuels en pontons flottants

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à Vendôme le 6 Novembre 2014

Signature

Pascal BRINJEAU
Président de la CPV

Annexe 2

ANNEXE 3

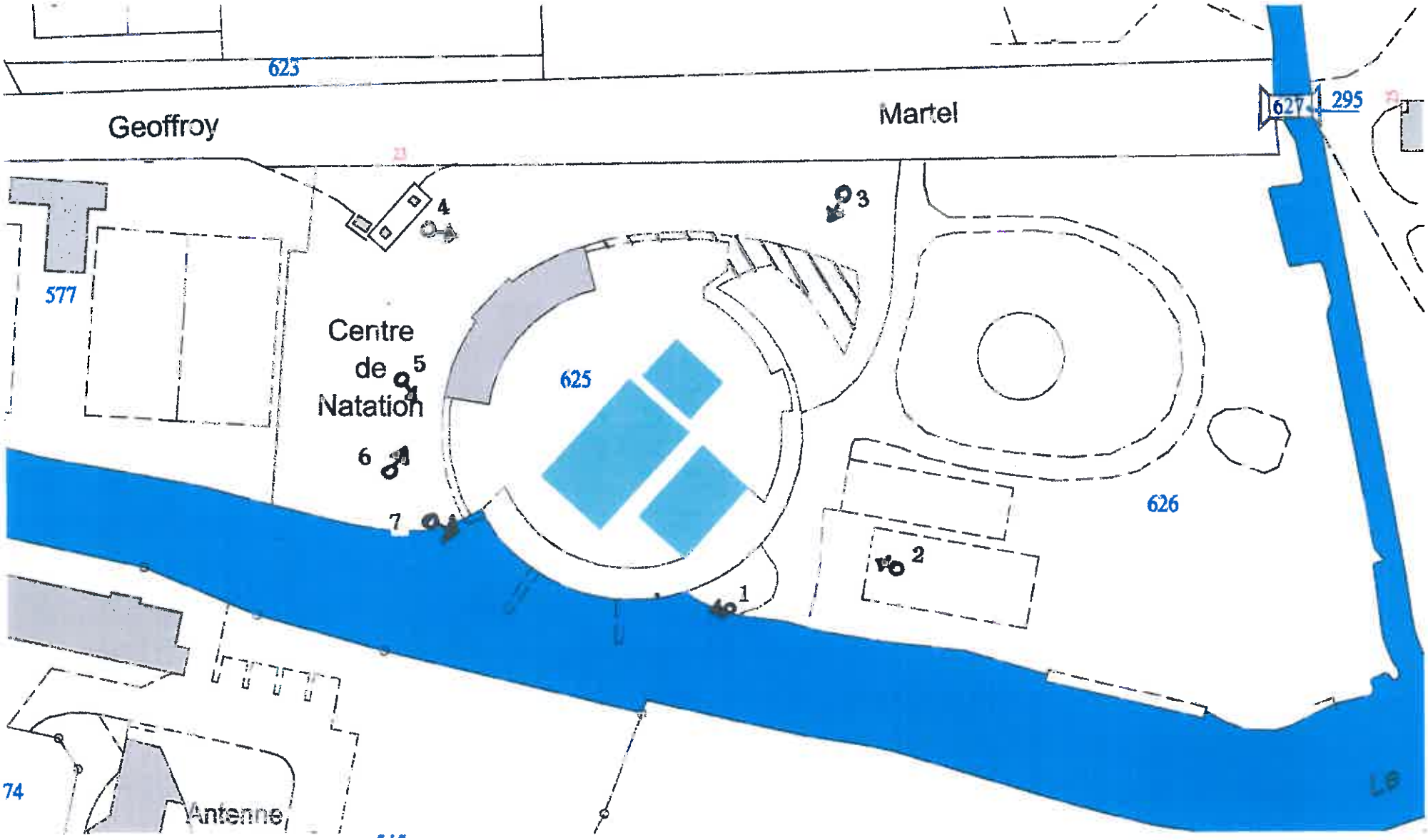

PARTIE DEMOLIE 2012

ECHELLE 1/1000

Photo 01

Photo 02

Photo 03

Photo 04

Annexe 3 : suite

Photo 05

Photo 06

Photo 07

Annexe 3 : suite

Annexe 4

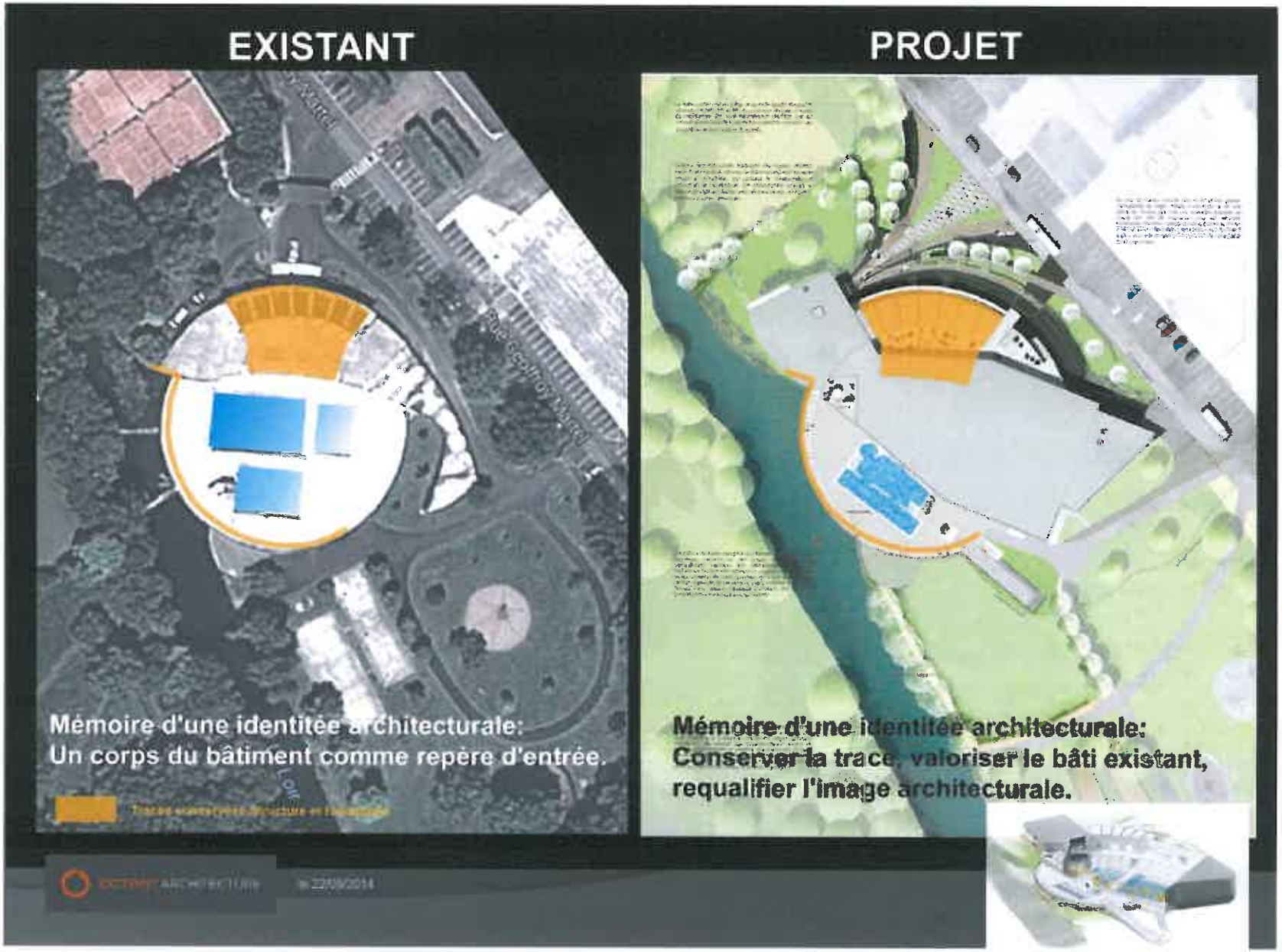
EXISTANT
PROJET
Mémoire d'une identitée architecturale:
Un corps du bâtiment comme repère d'entrée.
Mémoire d'une identitée architecturale:
Conserver la trace, valoriser le bâti existant,
requalifier l'image architecturale.

géoportail

ANNEXE 5

Centre Aquatique

© IGN 2014 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 04' 28.1" E

Latitude : 47° 47' 26.6" N

Echelle comprise entre 1/2000 et 1/5000

ANNEXE 7 : Auto-évaluation

Le projet s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et d'extension de la piscine des Grands Prés construite en 1963, en un centre aquatique de nouvelle génération à vocation première, sportive, pédagogique de loisirs et de détente. Elle permettra également l'accueil de compétitions.

Le projet est situé en site urbain, lieu actuel de la piscine. La partie abritant les vestiaires actuels sera conservée, ainsi que le voile de soutènement en bordure du Loir. Le disque des plages et les bassins seront reconstruits. Un hall abritera le bassin sportif de 25x15, le bassin ludique de 176 m^2 et la pataugeoire de 28 m^2. En extérieur on retrouvera un bassin nordique de 200 m^2.

Une première extension à l'est, abritera les locaux techniques et une deuxième extension à l'ouest, permettra de développer l'offre bien-être et cafétéria. La surface d'emprise au sol passe de 3686m^2 à 4721 m^2. La surface de plancher construite passe de 1143.85m^2 actuellement à 4239.90m^2. Cette augmentation qui parait importante est toute relative si on prend en compte que la piscine actuelle est une piscine d'été découverte et que par conséquent les superficies des plages, bassins, gradins et solarium ne sont pas comptabilisées dans la surface de plancher construite.

En termes de fréquentation de l'établissement, nous évaluons celle-ci à 2700 personnes par semaine (sur 50 semaines) en comparaison des 2300 personnes actuelles (sur 13 semaines). L'apport de fréquentation supplémentaire n'aura que peu d'impact sur l'environnement. Et en raisonnant sur l'ensemble du site des Grands Prés cet impact se minimise encore.

Globalement à l'échelle de la commune l'impact est minime car l'ouverture du nouvel équipement s'accompagnera de la fermeture de la piscine des Maillettes.

Le site des Grands Près est facilement accessible à tous types de véhicules dont les véhicules de secours.

En matière de stationnement un projet de création d'un parking à l'emplacement de l'héliport est en cours d'études. Sa capacité sera d'environ 200 places dont 4 places réservées aux PMR. Un quai bus sera également aménagé pour l'accueil des scolaires.

Pour les besoins énergétiques nous envisageons d'avoir recours à la géothermie sur nappe. Un dossier loi sur l'eau est en cours de préparation en vue de la demande d'autorisation. Ce dossier intégrera une étude impact des forages, des prélèvements et des rejets sur l'environnement.

Pour les besoins de l'activité kayak, les pontons béton actuels ancrés dans le lit du Loir seront démolis et remplacés par des pontons flottants et amovibles (annexe 7.2).

Annexe 7.1: Situation existant/projet

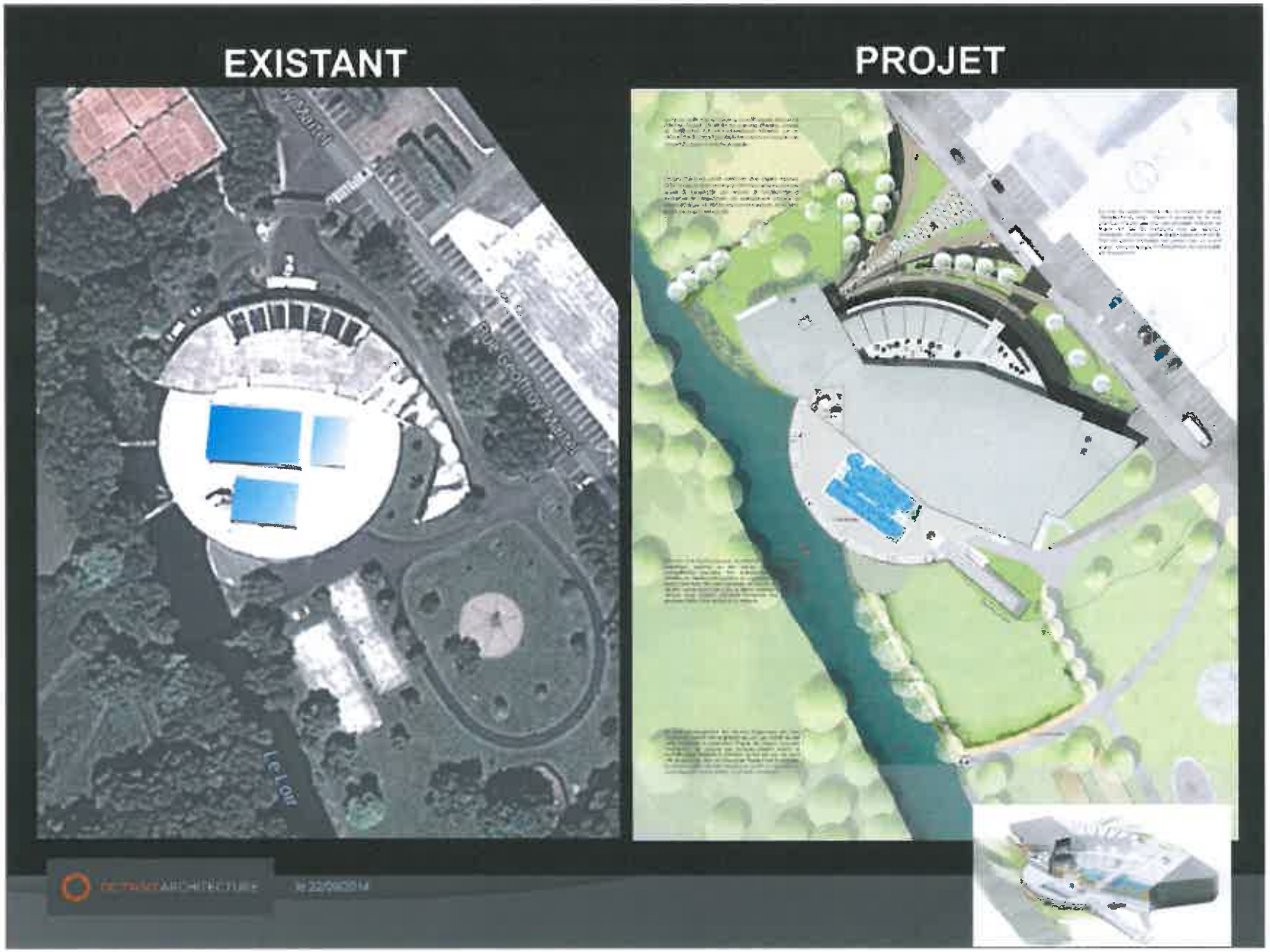
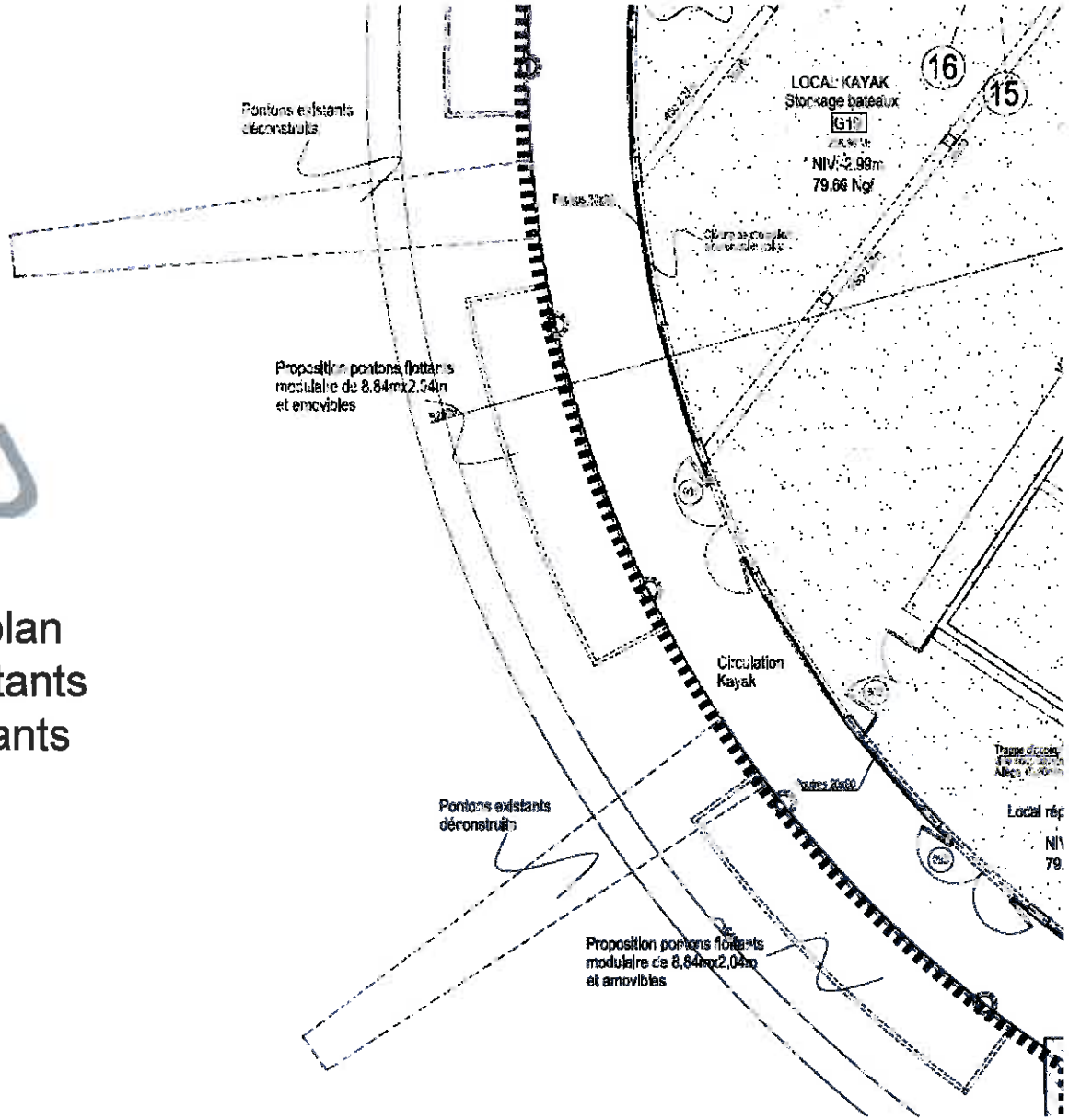
Annexe 7.2: Extrait du plan RDJ – suppression pontants actuels en pontons flottants et amovibles